



**Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt
de la Manche**

Cité administrative – Bâtiment B
BP 60355
50015 Saint-Lô Cédex

Télécopie : 02.33.56.09.57
Mél : DDAF50@agriculture.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La possibilité d'échange de droits à prime vaches allaitantes en quota laitier ou de quota laitier en droits à prime vaches allaitantes est activée pour la campagne 2009-2010. Cette mesure permet aux exploitants de se spécialiser totalement dans un secteur de production. Dans ce cas la totalité des droits dans l'une ou l'autre des productions (lait ou viande) doit être cédée. De plus, cette année, un producteur spécialisé dans l'une ou l'autre production pourra demander un échange de ses droits (quotas ou droits à primes).

Tout exploitant intéressé doit demander un dossier à la DDAF de la Manche (cité administrative – Bâtiment B – BP 60355 - 50015 SAINT-LÔ cedex) et le déposer complet **avant le 31 octobre 2009**. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la DDAF au 02.33.77.52.38.
